



Conseil économique et social

Distr. générale
10 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations

Présentation de 20 candidatures au Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de présenter 20 candidatures au Comité du programme et de la coordination, l'Assemblée devant procéder à leur élection à sa soixante-neuvième session, en vue de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2014 à l'expiration du mandat des membres ci-après : Argentine, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guinée, Guinée-Bissau, Iran (République islamique d'), Italie, Kazakhstan, Malaisie, Pakistan, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay et Zimbabwe, et deux sièges qui sont vacants et qui reviennent aux États d'Europe occidentale et autres États. Le mandat est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.
2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. Les sièges vacants seront pourvus en respectant la répartition suivante :
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - Trois membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

* E/2014/1/Rev.1, annexe II.



Cinq membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États (dont deux sièges vacants à pourvoir).

4. La composition du Comité en 2014 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Annexe

Comité du programme et de la coordination

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2014

Neuf membres représentant les États d'Afrique

Bénin (2016), Botswana (2015), Cameroun* (2014), Éthiopie (2016), Guinée* (2014), Guinée-Bissau* (2014), Maroc (2016), République-Unie de Tanzanie (2015), Zimbabwe* (2014)

Sept membres représentant les États d'Asie et du Pacifique^a

Chine (2016), Iran (République islamique d')* (2014), Japon (2016), Kazakhstan* (2014), Malaisie* (2014), Pakistan* (2014)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus* (2014), Bulgarie* (2014), Fédération de Russie (2015), République de Moldova* (2014)

Sept membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2014), Brésil* (2014), Cuba* (2014), El Salvador (2015), Haïti (2016), Pérou (2015), Uruguay* (2014)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^b

États-Unis d'Amérique* (2014), France (2015), Italie* (2014), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2014)

* Membre sortant.

^a Un siège est vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2016 (voir décision 2013/201 E du Conseil).

^b Il y a trois sièges vacants dans ce groupe : deux pour des membres dont le mandat commencerait à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2014, et un pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2015 (voir décision 2013/201 E du Conseil).